

M É M O I R E

S U R

LES MANUFACTURES D E L Y O N.

*Par M. MAYET, Directeur des
Fabriques du Roi de Prusse, &
Assesseur à la Chambre Royale des
Manufactures.*



A L O N D R E S,

Et se trouve A PARIS;

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE,
de MADAME, & de Madame Comtesse D'ARTOIS,
rue des Mathurins, hôtel de Cluni.



A

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME
MONSEIGNEUR LE MARGRAVE
DE BRANDEBOURG-ANSPACH
ET DE BAREITH, &c. &c.

MONSEIGNEUR,

*LES suffrages dont un Corps respec-
table de Savans a honoré mon Mémoire
sur les Manufactures, m'encouragent à
le présenter à VOTRE ALTESSE
SÉRÉNISSIME, & à le soumettre
également à ses lumières. C'est passer
d'un Tribunal à un autre non moins
redoutable; mais si le jugement de l'Aca-
démie de Lyon est confirmé par celui de
V. A. S. il ne me sera plus permis de
conserver des doutes sur le succès de ce
petit Ouvrage, & je goûterai d'avance
la noble satisfaction qu'éprouve l'honnête*

homme, quand il voit que les efforts qu'il fait pour procurer le bien ne sont pas infructueux. Votre nom, MONSEIGNEUR, ce nom si respecté & si chéri de ceux qui ont l'honneur de vous approcher, provoquera l'attention des Lecteurs; il ne sera point placé à la tête de ma Dissertation sans la rendre plus utile, par-là même qu'il lui donnera plus de publicité. D'ailleurs, moins les bontés dont V. A. S. m'a honoré sont connues, plus doit être publique la reconnaissance dont j'ose vous supplier d'agréer l'hommage respectueux, ainsi que celui de la vénération profonde avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSIME,

Le très-humble & très-obéissant
serviteur, MAYET, Acadé-
micien de Lyon & de Ville-
franche, & Directeur des
Fabriques du Roi de Prusse.

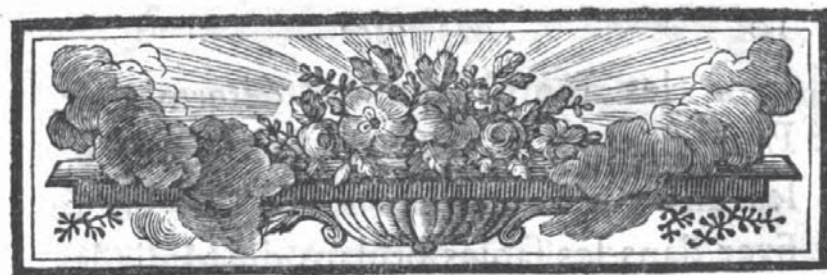
AVERTISSEMENT.

L'AUTEUR de cet Ouvrage, éloigné de trois cents lieues de Lyon, sa patrie; ayant depuis huit ans perdu de vue les Manufactures de cette Ville; n'étant point à portée d'en consulter les archives; privé de tout secours, de tous matériaux, n'a pu faire aucune recherche sur la partie historique de ces Manufactures & sur leur marche progressive. Il ne les a considérées que dans l'état où elles sont depuis une vingtaine d'années. Les révolutions qu'elles ont éprouvées dans ce court espace, & dont l'Auteur, dans sa position actuelle, est plus à portée qu'un autre de découvrir les causes, lui ont fait faire une foule d'observations dont il s'est contenté d'exposer les plus importantes. Il n'a également exposé que sommairement les projets qui lui ont paru les plus utiles, ou, pour mieux dire, les plus indispensables.

L'Auteur, en traitant rapidement le

viii]

sujet proposé par l'Académie de Lyon, étoit loin de prétendre aux honneurs du triomphe. Un zèle purement patriotique lui avoit fait envoyer son Mémoire au concours, comme un appendice à la masse de lumières que l'Académie recevoit de toutes parts. Il a été agréablement surpris en apprenant que son petit Mémoire avoit obtenu l'*Accessit*. Si l'Académie a jugé l'Ouvrage du célèbre Abbé Bertholon, *préférable par l'étendue des recherches & par tous les développemens qu'il présente*, l'Auteur, reconnoissant d'ailleurs la grande supériorité de son rival, vient d'exposer un peu plus haut ce qui l'a empêché de traiter son sujet avec les mêmes avantages. L'on s'est occupé toutefois, depuis l'envoi de ce Discours, à développer les objets qui n'y sont qu'indiqués ; de sorte qu'il ne doit être considéré que comme le Discours préliminaire d'un Ouvrage assez considérable, & dont les détails lumineux ne laisseront peut-être rien à désirer sur ce qui peut assurer & maintenir la prospérité des Manufactures de Lyon.



M É M O I R E

S U R

LES QUESTIONS SUIVANTES,

P R O P O S É E S

PAR L'ACADÉMIE DE LYON :

Quels sont les principes qui ont fait prospérer les Manufactures qui distinguent la ville de Lyon ? Quelles sont les causes qui peuvent leur nuire ? Quels sont les moyens d'en assurer & d'en maintenir la prospérité ?

Ouvrage précieux, superbes ornemens,
On diroit que Mincye, en ses amusemens,
Avec l'or & la soie, a, d'une main savante,
Formé de vos dessins la tissure élégante.

ROUSSEAU, Eptre à M. BORDE sur les Fabriques de Lyon.

LA soif des richesses n'est pas toujours avarice ; elle est honorable ou vile,

selon les motifs qui la déterminent. Emportés par le désir de faire fortune, les uns vont à travers mille dangers se fixer dans les sables brûlans du Midi, les autres dans les glaces du Septentrion. L'exil de ces hommes entreprenans n'est pas éternel, à la vérité; mais l'amertume qu'il répand sur la plus belle partie de leurs jours, leur fait acheter bien cher le bonheur futur dont ils se flattent de jouir dans leur Patrie. Les pays éloignés n'offrent que des peines souvent infructueuses, & des jouissances toujours tardives. Peu de Villes, même en Europe, ont, comme Lyon, le double avantage de fournir à leurs habitans les moyens d'amasser des richesses & ceux d'en jouir. La situation de Lyon, une des plus favorables au commerce, est en même temps une des plus agréables & des plus propres à la félicité de l'homme. Tous les goûts & tous les rangs trouvent en cette Ville de quoi se satisfaire. La fortune vous y rend sur le champ en jouissances, ce que vous dépensez pour elle en travaux.

« Lyon compte dix-neuf siècles depuis l'époque de sa fondation. Ses habitans ont eu de tout temps un génie porté au Commerce; même avant leur alliance avec les Romains, ils étoient déjà célèbres dans les Gaules par leur industrie. Ce n'est cependant point à Lyon, qu'eurent été établies les premières Manufactures de soies qu'on ait vues en France. Les Fabriques de Lyon ont tant d'avantages sur celles de Tours, qu'elles cèdent volontiers à ces dernières le mérite de l'ancienneté. Grâce à quelques Italiens, Tours étoit déjà connu par ses étoffes, depuis l'an 1470, lorsque deux Génois, Etienne Turquet & Barthélemi Narris, vinrent également jeter à Lyon les premiers fondemens de ses Manufactures. Les Lyonnois ne tardèrent pas à surpasser leurs Maîtres, & à donner à leurs Fabriques ce degré de splendeur qui nous étonne, & dont nous allons développer les causes.

Quels sont les principes qui ont fait prospérer les Manufactures qui distinguent la ville de Lyon?

Nous croyons avoir bien saisi l'esprit de cette première question, en l'envisageant sous deux points de vue différens. *A quelle méthode devons-nous la prospérité des Fabriques de Lyon? A quoi devons-nous cette méthode?*

Sans être précisément au sein de la France, Lyon, ainsi que nous venons de le dire, a une situation des plus favorables au Commerce. Cette Ville est placée au confluent de deux grandes rivières & dans le voisinage de deux autres, ce qui facilite prodigieusement le transport de ses marchandises, soit dans l'intérieur, soit hors du Royaume. » Ces quatre
 » rivières sont, le Rhône, la Saone, la
 » Loire, & le Doux. Par le Rhône, la
 » ville de Lyon communique avec le
 » Dauphiné, la Provence, le Languedoc,

» & même avec la Guienne, par le
 » canal du Languedoc; & c'est par là
 » encore que, communiquant avec la
 » Méditerranée, elle entretient son Com-
 » merce avec l'Italie, l'Espagne, & tout
 » le Levant.

» La rivière de Saone, dans laquelle
 » tombe le Doux, lui ouvre la Bourgogne
 » & la Franche-Comté, d'où on gagne
 » aisément par terre, & par un trajet
 » assez court, l'Alsace, la Lorraine & la
 » Champagne.

» Enfin la Loire, qui commence à
 » être navigable à Roane, à douze lieues
 » de Lyon, lui facilite le commerce avec
 » Paris & toutes les Provinces du cœur
 » du Royaume, & même peut lui donner
 » part à celui que la France fait par
 » l'Océan, avec les Nations des quatre
 » parties de la Terre «.

La proximité des frontières de l'Italie & de l'Allemagne offre encore à la ville de Lyon des avantages considérables. Cette proximité favorise l'exportation & les voyages; elle établit entre les Marchands

de ces diverses contrées, des liaisons personnelles, plus propres à maintenir la confiance & le crédit, que ne le seroit une simple correspondance épistolaire. Les Lyonnais vont en Italie acheter des soies; les Allemands viennent à Lyon s'approvisionner d'étoffes: une plus grande distance de lieux effrayeroit les uns & les autres; surchargerait les marchandises de Lyon de frais de transport, & les feroit tomber en concurrence, eu égard à la cherté, avec les étoffes que quelques Souverains étrangers font fabriquer à grands frais dans leurs États. Nous verrons bientôt combien ces Fabriques, établies depuis un demi-siècle environ, sont encore loin de la perfection des nôtres; & le tableau des succès heureux, opposé à celui des efforts impuissans, fera mieux sentir les causes des uns & les défauts des autres.

Sans parler ici du *petit-façoné*, dont l'exécution, quoique beaucoup plus prompte que celle du *grand-riche*, a également besoin de deux cotravailleurs; sans parler même de ces inventions

admirables dont l'usage mériteroit d'être plus généralement adopté, & qui, dans la fabrication des étoffes brochées, suppléent à l'Ouvrier secondaire, nous observerons que les étoffes du *plein* offrent déjà une variété de fond, qui, dans les Lyonnais en général, ne décele pas moins de talent pour la mécanique, que pour la fabrication. Par la disposition seule du métier, par l'arrangement de chaque fil qu'ils y étendent, ils savent donner à un tissu toutes les formes imaginables; & ces différentes mosaïques, si j'ose parler ainsi, fruits d'une combinaison simple & admirable, s'exécutent avec autant de promptitude & de facilité, qu'un taffetas ordinaire.

Les étoffes que la Chine, la Perse, les côtes de Coromandel fournissent à l'Europe, ne doivent l'espèce de vogue dont elles jouissent, qu'à l'éloignement des pays d'où on les tire, & à cette curiosité naturelle que nous avons pour tout ce qui diffère de nos usages. La figure informe, l'accoutrement bizarre d'un

Ouvrier Chinois, ne seroient pas moins courus que ses étoffes, s'il se transportoit avec elles en Europe; mais cet empressement de notre part ne prouveroit ni les graces du visage Indien, ni celles du costume Asiatique.

En effet, que sont ces étoffes étrangères, en comparaison des nôtres? Leur tissu, fait sans art, présente un fond qui est toujours le même. Leurs dessins, sans goût, sans invention, ne brillent que par le coloris; encore est-ce une erreur de croire ce coloris, un secret que les Indiens réservent pour eux seuls: il est plus naturel de penser qu'ils ne doivent cet avantage qu'à des productions indigènes employées fraîchement, & qui, par le dessèchement, ou quelque autre cause, perdent insensiblement de leur vertu, dans le long trajet qu'elles sont obligées de faire pour parvenir en Europe.

Quoi qu'il en soit, les Lyonnais sont bien supérieurs aux autres peuples dans l'art de composer, d'assortir, de nuancer leurs couleurs; & la sagesse de leurs
Réglemens

Réglemens a pourvu au maintien de cette supériorité. Toute espèce de drogue susceptible d'altération ou d'autres vices, a été interdite aux Teinturiers. On leur a assigné la qualité & la quantité de celles qu'ils devoient employer. Enfin, on leur a prescrit des règles qui, en assurant le bon teint, partie essentielle des Manufactures, ont singulièrement contribué à faire prospérer les nôtres.

Les Étrangers sentent si bien leur impéritie à cet égard, qu'ils ne négligent rien pour se procurer furtivement des soies teintes de Lyon. Si dans l'état actuel des choses, ce commerce n'étoit pas défendu si sévèrement, peut-être en résulteroit-il quelque bien. Quoique l'exportation des soies teintes ne soit pas aussi avantageuse pour l'État que l'exportation des étoffes, il n'est pas moins sensé de croire qu'elle empêcheroit au dehors des établissemens de teinturerie qui peuvent faire des progrès dans la suite, & qu'elle tiendrait les Fabriques étrangères dans une étroite dépendance de celles de Lyon. Au surplus,

ce genre de négoce ne tendant que foiblement à favoriser des Manufactures déjà établies, ne nuirait que très-peu ou point du tout au débit des étoffes Françaises. Il ne leur ôterait rien de leur consistance, de leur beauté, & n'ajouterait rien à leur valeur intrinsèque. Le bas prix des étoffes de Lyon, la qualité de leurs fonds, le goût qui règne dans leurs dessins, voilà ce qui leur assurera toujours la préférence ; & c'est à la méthode, d'où résulte ce triple avantage, que les Manufactures de Lyon doivent leur prospérité.

Examinons chacune de ces qualités à part, & remontons à leurs principes. Nous verrons d'abord, que la consistance des étoffes de Lyon, ou forte ou légère, mais toujours durable en son espèce, tient à plusieurs causes. Premièrement, l'on ne sçaurait trop louer la sagesse des Réglemens, qui, sous des peines sévères, enjoignent à tout Fabricant de se conformer à un tarif, c'est-à-dire, de donner à chaque étoffe, non seulement

le degré de largeur prescrit à son genre, mais encore de ne rien omettre dans le nombre de fils qui doivent en composer la chaîne. Ce procédé inspire de la confiance à l'acheteur, & contribue singulièrement au débit des marchandises de Lyon. L'on sait combien l'on est trompé à cet égard dans d'autres Fabriques, & sur-tout dans celles de l'Allemagne, où la rapacité & la mauvaise foi des Juifs, principaux Entrepreneurs, ne sont retenues par aucun frein. Ils font des étoffes d'une force apparente, où la trame supplée à l'organcin. Ces étoffes sont d'une largeur requise à la vérité ; mais leur peu de valeur & de solidité est bientôt reconnu de l'acheteur, qui ne s'expose plus à être trompé. De là le dépérissement & la ruine de ces Fabriques.

Ce qui contribue encore beaucoup à donner aux étoffes de Lyon une consistance belle & durable, c'est l'habitude où sont les Ouvriers de cette ville, de ne se livrer, chacun en particulier, qu'à un seul genre de fabrication. Il n'est pas

douteux qu'un Ouvrier accoutumé à faire agir l'énorme battant d'un gros de Tours broché, ne saura point donner à la gaze ou au taffetas cette légèreté, cette délicatesse, ce brillant qui en constituent la perfection. Les Fabriques étrangères sont loin d'adopter cette méthode avantageuse. Leurs Ouvriers passent tous les jours d'un genre de travail à un autre, par caprice ou par nécessité.

Mais ce qui donne enfin aux étoffes de Lyon une qualité de fond supérieure, ce sont les trames nationales, les plus belles de l'Univers, & sur-tout l'art avec lequel les Marchands savent faire usage, soit de ces trames, soit des soies étrangères.

Par une finesse de vue & de tact qui est commune à Lyon, & sur-tout par un raffinement d'économie bien entendue, ce n'est qu'en cette ville que l'on fait observer la gradation de finesse qui se trouve dans une qualité de soie déjà choisie, qu'on fait en extraire d'autres qualités, & assigner à chacune d'elles

la place qui lui convient dans le corps d'une même étoffe. Ce procédé a le double avantage d'ajouter à la beauté de l'étoffe, & d'en diminuer considérablement le prix intrinsèque.

Dans les Fabriques d'Allemagne, l'art du *mettage en main*, c'est-à-dire, de diviser & sous-diviser une qualité de soie, est presque ignoré. L'incapacité du Marchand est telle, qu'en recevant une balle de soie de l'Italie, sous la dénomination d'une qualité quelconque, il ne soupçonne pas qu'il puisse s'y en trouver deux, & se hâte de plonger le tout dans la chaudière impatiente du Teinturier. De là une partie de ces défauts grossiers qui déparent leurs étoffes aux yeux même du non-connoisseur.

Le goût qui règne dans les étoffes de Lyon, & que nous regardons comme la principale cause de leur prospérité, a lui-même pour principe la disposition naturelle des Lyonnais, leur École de dessin, l'étude à laquelle ils se livrent constamment & uniquement, l'émulation qui

règne parmi eux , & l'espoir d'un gain toujours proportionné au talent.

L'art du Dessinateur consiste à faire des dessins légers & brillans , à donner à des étoffes de peu de valeur intrinsèque, une apparence de richesse qui en impose. Cet art si commun à Lyon, fait & fera peut-être à jamais l'admiration & le désespoir des autres Manufactures de l'Europe. Les Étrangers ont si bien senti jusqu'à présent leur impuissance à cet égard, qu'ils se sont bornés à copier servilement nos dessins. Il semble que le Goût ait établi son trône à Lyon, & qu'il se soit imposé la loi irrévocable de ne jamais abandonner cette résidence. En effet, les Marchands, les Dessinateurs, les Ouvriers, qui, séduits par l'espoir d'une plus grande fortune, ont franchi les bornes de la France, se sont vus bientôt réduits à copier honteusement ceux mêmes auxquels ils servoient de modèles dans leur patrie. Isolés chez l'Étranger, loin de toute concurrence, leur émulation s'est éteinte, leur imagination s'est

rétrécie, leur génie s'est desséché, & les pensions dont on a accueilli ces transfuges, en leur assurant une existence oisive, ont achevé d'étouffer en eux toute espèce de talens & d'activité.

Si, comme nous venons de le démontrer, les étoffes de Lyon sont les meilleures étoffes de l'Univers quant au fond, & les plus belles quant à la forme, une foule de raisons concourent à leur donner un troisième avantage non moins précieux, celui de pouvoir être vendues à un prix extrêmement bas.

C'est sur-tout pour leur procurer ce dernier avantage, que la réunion des talens dont nous avons parlé est nécessaire, que le goût du Dessinateur, l'aptitude de l'Ouvrier, l'industrie du Marchand, doivent épuiser leurs ressources. A Lyon, l'art du Dessinateur, comme nous venons de le dire, se distingue par une distribution économique & galante, qui, dans l'exécution de ses dessins, n'exige ni trop de matière, ni trop de travail, & fait néanmoins soupçonner beaucoup de l'un,

& de l'autre. A Lyon, l'Ouvrier a une aptitude tellement fortifiée par l'exercice, dans le seul genre de travail auquel il s'est consacré, qu'il ne fait jamais entrer dans son ouvrage ni trop ni trop peu de soie & de dorure. A Lyon, le Marchand est l'ame de sa Fabrique : c'est lui qui dirige le goût du Dessinateur & l'aptitude de l'Ouvrier. Il invente, & l'on exécute. C'est à son industrie que les étoffes doivent particulièrement la modicité de leur prix ; c'est à ses heureuses & prudentes spéculations ; c'est au talent qu'il a de ne s'approvisionner de soies qu'à propos & à bon marché, d'en bien connoître les différentes espèces & la propriété de chacune ; & enfin, de les employer avec cette économie savante dont nous avons parlé ci-dessus.

Dans ses achats de soie, le Marchand de Lyon jouit encore d'un avantage d'autant plus précieux, qu'il est absolument inconnu aux Fabricans étrangers. Le commerce des soies grèges, tel qu'il se pratique à Lyon, n'a pu qu'influer

considérablement sur les succès des Manufactures. Pour entreprendre un tel commerce, un homme n'a besoin que de crédit. Sa bonne conduite & sa sagacité lui tiennent lieu de fonds. Dès qu'avec ces qualités il a gagné la confiance des Cultivateurs, Filateurs ou Négocians étrangers, ceux-ci s'empressent de lui envoyer leurs soies avec commission de les vendre, de retenir le salaire convenu, & d'accorder à l'acheteur le crédit d'usage. Outre ce crédit, qui est de douze à quinze mois, le Fabricant de Lyon a l'avantage de pouvoir choisir dans un nombre de balles, toujours considérable, celle qui lui convient le mieux. Il est à Lyon des Courtiers ou Agens de change, espèce de Médiateurs très-utiles entre les Négocians en soie & le Manufacturier, dont l'unique occupation est de faire faire des marchés. Avec le secours de ces Agens, un Manufacturier peut, dans un instant, réunir sous sa main des échantillons de toutes les soies grèges ou montées qui se trouvent dans

la ville. Le salaire modique qu'il leur accorde est bien compensé par le bon achat qu'il ne peut manquer de faire, & par les démarches qu'il s'épargne; démarches qui, faites par une seule personne, ne feroient jamais suffisantes, & occasionneroient une perte de temps extrêmement nuisible aux soins qu'une Fabrique exige. On sent combien cette méthode est propice, combien ces combinaisons sont adroites, & de quelle influence elles doivent être sur le sort des Manufactures de Lyon.

Les Fabricans qui se trouvent dans quelques autres villes de l'Europe, ne sont ni assez nombreux dans un même endroit, ni assez industrieux, ni assez accrédités pour se procurer de tels avantages. Chaque consommateur est dans l'usage de faire venir des soies lui-même. Le propriétaire, lors de leur expédition, se prévaut du montant à deux ou trois mois de date, sur la place qui lui est indiquée; de sorte que le Manufacturier ayant payé d'avance, est obligé de se contenter de la marchandise bonne ou

mauvaise qui lui a été envoyée. S'il arrive même que le prix des soies diminue après qu'il a fait ses achats, il est alors dans la nécessité de faire fabriquer & de vendre ses étoffes à perte. Ce dernier inconvénient ne peut avoir lieu à Lyon, où les soies n'étant qu'en dépôt chez les Commissionnaires dont nous avons parlé, sont assujetties aux mêmes variations de prix qu'elles éprouvent aux lieux de leur récolte : d'où il suit que le Marchand de Lyon qui n'est point en état d'en faire une provision considérable, lorsqu'elles sont au plus bas prix, n'est jamais néanmoins dans le cas de les payer au dessus de leur cours ordinaire.

Mais ce qui contribue le plus à baisser le prix des étoffes de Lyon, c'est le peu de valeur de la main d'œuvre, & cette dernière cause en a deux très-remarquables; savoir, l'activité & la frugalité de l'Ouvrier Lyonnais.

En hiver, l'Ouvrier Allemand commence & finit sa journée avec le jour : en été, il ne travaille jamais plus de neuf

à dix heures. Le Compagnon ne couche ni ne mange chez son Maître. La pluie, le froid, les sujets de dissipation qu'il rencontre dans son trajet, le trajet même lui occasionne une perte de temps considérable. Aussi la main d'œuvre est-elle & doit-elle être en Allemagne une fois plus chère & moins prompte qu'à Lyon, où l'Ouvrier, en quelque saison que ce soit, commence long-temps avant le jour & finit long temps après ; où le Compagnon habite chez son Maître ; où l'assiduité de tous les deux n'étant jamais interrompue, diminue leurs besoins & entretient leur frugalité.

Si nous ne devons qu'à la bonne méthode des Lyonnais la bonne qualité de leurs étoffes, le goût qui règne dans leurs dessins, l'extrême modicité de leur prix, les Fabricans de Lyon ne doivent eux-mêmes cette méthode qu'à l'éducation qu'ils reçoivent & à la sagesse de leurs Réglemens & Statuts.

Ici, la matière que nous traitons devient délicate. Nous avons une vérité à

dire, qui blessera l'amour propre des uns & flattera peut-être celui des autres, selon la bonne ou mauvaise interprétation qu'on lui donnera. Quoi qu'il en soit, nous ne craignons pas d'exposer cette vérité à des hommes d'un mérite particulier, à un Corps de Savans, d'autant plus admirable, que le goût des Sciences & des Lettres est peu commun dans la cité qui les a vu naître. Ce mot qui nous embarrassoit, vient de nous échapper. Oui, Messieurs, c'est à leur indifférence pour les Sciences & pour les Lettres, que les habitans de Lyon doivent en grande partie la prospérité de leurs Manufactures. Ceci n'est point un paradoxe ; c'est une vérité que son développement va démontrer. Nous sommes loin de cet esprit paradoxal qui est devenu une nouvelle source de célébrité, dans un siècle où tous les moyens d'acquérir de la réputation semblent être épuisés.

L'Académie de Lyon est une des plus respectables de l'Europe ; mais parmi ses

Astronomes ou ses Poètes, elle compte peu de Marchands Fabricans. Ce n'est pas que le génie de ceux-ci, qui se manifeste aussi bien dans le tumulte d'une Manufacture, que dans le silence d'un comptoir, ne soit capable d'embrasser toutes sortes de Sciences ; mais les Lyonnais n'ont pas tort de regarder Plutus comme un Dieu jaloux, qui cesse de vous favoriser dès qu'on partage son culte. Leur éducation est fondée sur cette opinion. L'étude des Sciences ou des Lettres leur paroît incompatible avec celle que la Fabrique exige ; & l'expérience prouve qu'ils ont raison. En effet, comment concilier le goût des Belles-Lettres avec celui des détails mercantiles, des occupations minutieuses qu'exige essentiellement une Manufacture ? Comment passer sans amertume d'une Société de Savans ou de Beaux-Esprits, à celle de ces gens inepres & grossiers, avec lesquels il faut être continuellement en liaison d'opérations, & parler le

langage informe & dégoûtant qui leur est propre (*) ?

Que l'on jette d'ailleurs les yeux sur ces fortunes immenses & rapides, qui étoient si communes dans la génération précédente. Nous admirerons la sagacité, le jugement de ceux qui en étoient les artisans ; mais nous ne pourrions nous empêcher de sourire en nous rappelant la grossièreté de leur langage & de leur ignorance profonde de tout ce qui n'avoit aucun rapport avec les connoissances que leur état exigeoit. Quelques-unes de ces fortunes se sont évanouies entre les mains de la génération suivante : quelle en est la cause ? L'imprudence des pères, leur sotte vanité. Soit qu'ils éprouvassent une fausse honte d'eux-mêmes, soit qu'ils regrettassent de bonne foi des lumières dont la privation ne leur permettoit pas d'entrevoir l'inutilité, ils ont procuré à leurs fils une éducation contraire aux

(*) Le patois du peuple de Lyon est un des plus désagréables que nous ayons jamais entendus.

principes simples & louables qui les avoient fait prospérer eux-mêmes. Ils ont cru qu'avec plus de culture, plus de manières, ces fils trouveroient de nouvelles ressources pour accroître leurs richesses, & ces fils n'ont appris que l'art de se ruiner. On les a élevés au sein du luxe qui détruit les fortunes, & de l'oïveté qui ne peut les réparer. On leur a fait perdre dans les Collèges & les Académies, un temps qu'ils auroient utilement employé dans l'atelier d'un Ouvrier en soie. Cette méthode pernicieuse a enlevé des hommes à la Fabrique, sans en donner aux Lettres.

Il faut considérer le Marchand Fabricant de Lyon sous deux points de vue; comme Ouvrier & comme Négociant. En fait de soieries, l'Ouvrier n'a pas besoin des talens du Négociant pour exceller dans sa profession; mais le Négociant ne peut réussir dans la sienne sans avoir les talens d'un bon Ouvrier. Aussi les Réglemens assujettissent-ils à cinq ans d'apprentissage & à trois ans de compagnonage, ceux qui se destinent à entrer
dans

dans le Corps des Maîtres & Marchands. Nous savons que ces huit ans de travaux ne sont pas de rigueur également pour tous. Nous savons que ceux mêmes qui n'en sont pas exempts, trouvent les moyens d'en abréger la durée; mais l'apprentissage du commerce, qui succède à celui de la fabrique, ne laisse pas d'emporter aussi beaucoup de temps: or, où trouveroit-on celui de se livrer à l'étude des Sciences? Cette étude d'ailleurs ne nuirait-elle pas considérablement à celle que la fabrique exige, soit en la retardant trop, soit en nous en dégoûtant tout-à-fait par les raisons que nous avons déjà exposées?

Il ne nous reste plus qu'à jeter un coup-d'œil sur la méthode vicieuse dont on se sert dans quelques Fabriques étrangères, & principalement dans celles de l'Allemagne. L'on y voit quelques Ouvriers François à la vérité; mais ils s'y érigent en Marchands, & cessent de faire un métier qu'ils entendoient, pour en prendre un au dessus de leur portée. Ces transfuges ont bientôt dissipé les avances

que les Souverains leur font; & s'ils sont assez heureux pour se soustraire à la rigueur des Loix, ils n'échappent point à celle de leur propre misère. Parmi les Entrepreneurs nationaux, il n'en est peut-être pas un qui sache monter un métier lui-même. Ils sont tous obligés d'avoir recours à des Ouvriers qui ont d'autant moins de bon sens & de lumières, que leur profession semble être avilie: du moins n'avons-nous vu en apprentissage que des gens de la lie du peuple, & aucun de ceux qui se destinoient à devenir Marchands Fabricans. Cet abus, que les Réglemens ont interdit à Lyon, est sans contredit ce qui s'oppose le plus aux progrès des Fabriques étrangères; & l'éducation que reçoivent leurs Entrepreneurs, prouve qu'en Allemagne on ne fait point encore faire la différence d'un Manufacturier à un Négociant.

De tout ce qui précède, il est aisé de conclure que les Réglemens de Lyon sont les fruits d'une longue expérience & d'une mûre réflexion; que l'éducation

qu'on reçoit en cette ville, est la plus convenable au Manufacturier; que la méthode qu'on y observe pour les Manufactures, est la meilleure de toutes; qu'enfin, les Manufactures de Lyon ne doivent leur prospérité qu'à cette méthode, & que les Lyonnais ne doivent cette méthode elle-même qu'à la sagesse de leurs Réglemens & de leur éducation.

Quelles sont les causes qui peuvent nuire aux Fabriques de Lyon?

LE point de vue sous lequel nous avons envisagé la première question, la manière dont nous l'avons traitée, semble ne laisser que peu de chose à dire sur les deux questions suivantes. Il est évident que les Fabriques de Lyon pencheront vers leur décadence, dès-lors qu'on s'écartera de la méthode à laquelle elles doivent leur splendeur actuelle; & que ce n'est qu'au maintien de cette

méthode qu'elles devront celui de leur prospérité.

Cependant il n'est pas hors de propos de s'étendre spécialement sur quelques abus auxquels les Manufacturiers paroissent faire trop peu d'attention. Si ces abus n'ont été jusqu'à présent ni assez multipliés, ni assez considérables pour porter une atteinte sensible aux progrès des Manufactures, ils peuvent s'accroître dans l'ombre; l'impunité peut leur prêter de nouvelles forces; ils peuvent miner sourdement les fondemens de la prospérité des Fabriques, & les entraîner dans un précipice dont l'autorité des Loix & le zèle des bons Citoyens ne pourroient peut-être plus les retirer.

Les matières premières se sont ouvert un débouché si considérable dans le reste de l'Europe; les diverses manières de les employer sont si connues, que les Étrangers n'attendent plus que le moment où nous nous abaisserons jusqu'à eux, pour se passer entièrement de nous.

Si donc les Officiers Municipaux de

Lyon sont véritablement jaloux de prévenir & d'abolir tout ce qui peut être nuisible aux Manufactures de cette ville, nous les exhortons à réparer autant qu'il est en eux, les torts de leurs prédécesseurs. Ce n'est qu'à la mauvaise administration de ceux-ci que l'on peut attribuer la cherté actuelle des comestibles. Quoique Lyon soit extrêmement peuplé, ses denrées seroient à un prix médiocre, si elles n'étoient assujetties à des octrois trop considérables.

Personne n'ignore que c'est le prix des vivres qui fixe celui de la main-d'œuvre; l'on ignore encore moins que c'est principalement au bas prix de cette main-d'œuvre que nos étoffes doivent leur débit dans le reste de l'Europe; cependant la façon du taffetas est augmentée depuis quelque temps de deux sous par aune. Nous regardons cette augmentation, faite par ordre du Consulat, comme le premier pas de Lyon vers sa décadence.

Il est aisé aux Fabriques étrangères de contrefaire nos étoffes & de copier nos

dessins : le bas prix de notre main-d'œuvre est le seul avantage qu'ils ne peuvent nous dérober ; si nous nous privons nous-mêmes de ce dernier avantage , tous les autres nous deviennent inutiles , & leur superfluité nous y fera également renoncer. De là le dépérissement & la ruine totale des Fabriques de Lyon.

Indépendamment de ces considérations , l'humanité seule ne devrait-elle pas engager les Officiers Municipaux à veiller un peu plus à la santé du peuple ? Plusieurs Ouvriers rassemblés dans une chambre étroite , y respirant un air infect , excédés d'un travail continu , ont besoin d'une nourriture saine pour résister à tant de maux ; & cependant la cherté des denrées leur fait choisir parmi elles ce qu'il y a de plus vil & par conséquent de plus contraire à la santé. De là cette foule de misérables qui vont s'enfouir tous les jours dans le vaste tombeau de l'Hôpital , & qui ruinent tout à la fois cet établissement & la Fabrique.

• Un autre abus non moins pernicieux ,

auquel un intérêt mal entendu a donné lieu , auquel on devrait remédier , sinon pour le bien des malheureux Ouvriers , du moins pour celui de la ville & des Fabriques en général ; c'est le droit d'entrée imposé sur tous les vins , même sur ceux de la banlieue. Ce droit est devenu à Lyon si onéreux , que l'Ouvrier se trouvant dans l'impuissance d'y satisfaire , a cessé de s'approvisionner de vin , & d'en boire dans l'intérieur de la ville.

Cependant l'on fait que le vin est de toutes les boissons la plus convenable à l'Artisan , lorsque celui-ci n'en abuse point. Le vin le fortifie , ranime son courage , lui donne un fonds de gaîté qui ne lui permet point de réfléchir à ses peines. Dans l'Ouvrier en soie sur-tout , il ne provoque point , comme fait l'eau , cette transpiration abondante & quelquefois si funeste aux étoffes qu'il fabrique. L'imposition excessive dont nous venons de parler , a transformé toutes ces vertus du vin en autant de vices , par l'usage

immodéré & déplacé qu'elle occasionne d'en faire.

L'Ouvrier en soie, après s'être abstenu de cette liqueur pendant le cours de la semaine, c'est-à-dire, lorsqu'il en a le plus besoin, va communément le Dimanche à quelque distance de la ville, se dédommager amplement de cette privation. Là, sous le prétexte insensé qu'il n'a plus de droits à payer, il se livre quelquefois à un tel excès d'ivresse, que le rétablissement de sa santé lui occasionne une perte de temps aussi nuisible à ses propres intérêts, qu'à ceux de la Fabrique en général.

Au reste, nous ne concevons point par quel défaut de combinaison l'on ne remarque pas que la diminution du droit d'entrée en augmenteroit le produit, par cela même qu'elle donneroit lieu à une consommation beaucoup plus considérable dans l'intérieur de la ville.

Il s'en faut bien que les Étrangers soient aussi peu attentifs que nous à ce qui peut contribuer au rabais de la main-d'œuvre,

A Berlin, par exemple, où les denrées sont aussi chères qu'à Lyon, l'Ouvrier en soie s'aperçoit moins de cette cherté que les autres Artisans, par les prérogatives dont il jouit. Il n'est pas douteux que les exemptions, les secours en tous genres accordés aux Fabricans étrangers, parviendront à mettre le prix de leur main-d'œuvre au dessous du prix de la nôtre, si le Corps Municipal de Lyon ne se relâche pas des principes qui paroissent diriger l'administration de la ville.

Un autre inconvénient qui ne tend à rien moins qu'à saper les Fabriques de Lyon par leurs fondemens, c'est la rapidité avec laquelle les banqueroutes se succèdent depuis quelque temps en cette ville. Il est certain que les banqueroutes & faillites s'y multiplieront toujours en raison du peu d'obstacle qu'elles rencontreront.

Selon les Ordonnances de Henri IV. & de Louis XIV, les Banqueroutiers frauduleux doivent être poursuivis extraordinairement & punis de mort; mais nous n'avons point d'exemple d'un pareil châ-

timent, parce que les créanciers, dans la crainte de tout perdre, traitent communément avec le Banqueroutier, & , par un accord précipité, le dérobent aux recherches ultérieures de la Justice. L'on sent de quel encouragement doit être une pareille facilité pour ceux dont la cupidité & la mauvaise foi étouffent les remords & l'opprobre.

Nous nous gardons bien de ranger dans cette classe tous les Banqueroutiers. Il en est que nous plaignons & que nous estimons. Un enchaînement de revers, qu'il n'est pas donné à l'esprit humain de prévoir ni de prévenir, les a conduits à une ruine dont les éclats ont dû naturellement blesser la fortune de plusieurs. Quiconque est dans le commerce doit s'attendre à des atteintes plus ou moins légères, mais toujours inévitables. Le commerce est pareil à ces fols de l'Amérique, sujets à de fréquentes secousses, mais qu'on ne laisse pas d'habiter, à cause des richesses que leur sein renferme. Cependant nous ne pouvons nous dissi-

muler qu'une banqueroute exempte de toute fraude, ne l'est pas toujours de tout reproche. Il en est qui ne doivent leur origine qu'à des spéculations trop hardies, qu'à une extension d'affaires disproportionnée aux moyens de les gérer. Les auteurs de ces banqueroutes ne doivent imputer leurs malheurs qu'à leur imprudence & à leur ambition. Les uns avec une économie louable, un fonds de probité rare, ont un défaut de jugement qui se manifeste également dans la gestion de leurs affaires & dans le choix de leurs Débiteurs. La ruine de ceux-ci est d'autant plus prompte & plus désastreuse, que leur impéritie & leur bonne foi étoient plus grandes & plus aveugles. D'autres, moins estimables, par une politique peu scrupuleuse, cherchent à inspi-
 rer de la confiance, à maintenir, à étendre leur crédit, par l'éclat d'une dépense au dessus de leur portée, & quelquefois en donnant à un Facteur intéressé pour quelque chose dans leur commerce, un produit propre à faire soup-

çonner un bénéfice immense. Cette manœuvre en impose souvent ; mais plus souvent elle nous réduit à la honteuse nécessité de faire banqueroute. Il en est d'autres enfin, qui, n'accordant qu'une confiance sage, mesurée, qui, avec une activité infatigable, des talens, des lumières, font naturellement les gains les plus considérables ; mais la passion du luxe & des plaisirs ne laisse pas de les conduire à une banqueroute d'autant plus déshonorante, qu'elle n'a d'autres sources que la corruption de leurs mœurs.

Les différens Banqueroutiers dont nous venons d'esquisser les portraits, déposent des bilans qui sont à la vérité dépourvus de toute fraude, où l'on ne sçauroit remarquer la moindre trace de mauvaise foi ; mais quoique leurs banqueroutes aient des origines plus ou moins pures, les suites en sont toujours les mêmes ; elles tendent toutes également à ruiner les Fabriques de Lyon.

Il seroit donc très-important d'opposer quelque résistance au cours de ces

désordres. Il conviendrait sur-tout de solliciter l'abolition de toutes ces Lettres de répit ou Arrêts de défenses générales, qui non seulement mettent le Banqueroutier dans un état de sécurité peu convenable à son genre de délit, mais le provoquent même à détourner des effets au préjudice de ses créanciers. Nous croyons que si l'on apportoit plus de difficulté & de rigueur dans l'examen & dans l'arrangement d'une mauvaise affaire quelconque ; que si tout accommodement étoit interdit, dès-lors qu'il auroit été fait sans la participation & le consentement des *Juges-Conservateurs* ; nous croyons, dis-je, qu'on parviendroit non seulement à intimider la fraude, mais encore à rendre les Manufacturiers plus prudents, plus circonspects, plus attentifs à leurs mœurs & aux dangers de l'ambition & du faste. L'amour du faste, celui des plaisirs déréglés, sont souvent les fruits de cette éducation polie, qui, au mépris de celle de nos pères, commence à s'introduire à Lyon. Si l'on se rappelle ce que nous

avons dit précédemment à ce sujet, l'on ne doit point douter que nous ne regardions toute éducation qui n'est point conforme à celle de nos aïeux, comme une des principales causes qui peuvent nuire aux Fabriques de Lyon.

Nous rangeons encore parmi ces causes, les fréquentes cessations de travail occasionnées par les deuils de Cour. Ces interruptions donnent lieu à de nombreuses & funestes émigrations. L'Ouvrier, que la misère & la faim contraignent d'abandonner son pays, n'a d'autres ressources, pour subvenir aux frais de son voyage, que celle de vendre tout ce qui compose son établissement. Cette dure extrémité étouffant en lui toute espérance de retour, il va offrir son industrie à des Souverains toujours prompts à l'accueillir; & lorsqu'il jette dans leurs Etats les premiers fondemens d'une Manufacture, il est loin de songer à toute l'étendue de sa vengeance contre une Patrie ingrate qui l'a rejeté de son sein.

Ces Émigrans sont doublement tort

aux Fabriques de Lyon. Ils ne se contentent point de leur dérober le profit qu'elles auroient fait sur des étoffes non fabriquées hors du Royaume; mais souvent encore ils les privent du profit qu'elles pourroient faire sur leurs propres commissions, par les obstacles qu'une disette de bras apporte à leur exécution. Ordinairement les Manufacturiers, après une longue discontinuation de travail, ne peuvent, faute d'Ouvriers, remplir leurs engagements envers les Commettans nationaux & étrangers.

Pour remédier à tant de maux, il conviendrait peut-être d'établir une caisse de secours, à laquelle chaque Manufacturier contribueroit annuellement en proportion du nombre de ses métiers. Les calculs que nous avons faits à cet égard, & les probabilités sur lesquelles ils sont appuyés, convaincroient nos Juges que cette charge, loin d'être onéreuse au Marchand Fabricant, ne lui seroit pas moins agréable qu'utile. Ceux que l'humanité engage à conserver leurs Ouvriers pendant les

calmes ruineux du Commerce, accumulent dans leurs comptoirs des marchandises dont le débouché est souvent incertain & toujours tardif. Moyennant une contribution si légère & si lente qu'ils ne sçauroient s'en appercevoir, ces Manufacturiers ne chercheroient-ils pas à éviter des pertes d'autant plus décourageantes, que lors même qu'ils se sont déterminés à les faire, leur industrie & leurs peines sont toujours les mêmes? Ne se réjouiroient-ils pas de pouvoir congédier & reprendre des Ouvriers selon leurs besoins, & de ne plus voir en certains temps la misère & la faim assiéger leur porte, ou leur enlever à jamais les principaux agens de leur fortune?

Si ce projet, que nous croyons propre à intéresser également l'humanité & les Manufactures, paroît tel à nos Juges & à nos compatriotes, nous nous empresserons de le leur communiquer dans un Mémoire particulier & trop volumineux pour entrer dans celui-ci.

En continuant nos observations sur les causes

causes qui peuvent nuire aux Fabriques de Lyon, nous en avons remarqué une qui leur est d'autant plus funeste, qu'on la regarde comme une des causes de leur prospérité. Nous parlons de l'abus des voyages. Nous concevons de quelle importance il est à l'acheteur de se transporter lui-même sur les lieux où se fabriquent les marchandises dont il a besoin; mais nous ne pouvons concevoir pourquoi les Marchands de Lyon se sont imposé la loi d'aller de ville en ville offrir leurs étoffes & mendier des commissions. Sans parler de l'opprobre dont cette espèce de colportage les couvre aux yeux des Nations étrangères, nous nous bornerons à faire remarquer combien de telles incursions sont contraires au bien des Fabriques en général.

La manie de voyager ne s'est introduite parmi les Marchands Fabricans de Lyon, que depuis une vingtaine d'années environ. Les succès dont les premiers voyages ont été suivis, succès heureux qui n'ont pu avoir lieu qu'au détriment

des Cafaniers, ont peu à peu déterminé ceux-ci à courir la même fortune ; & ce qui n'étoit d'abord qu'un abus, est devenu dans la suite une malheureuse nécessité. Charmé d'une politesse à laquelle il étoit loin de s'attendre, l'Etranger a diminué le nombre de ses courses, & s'en est entièrement épargné la fatigue, dès-lors qu'il a vu que sans sortir de son comptoir, il pouvoit s'aboucher avec tous ces Correspondans, & réunir sous sa main tout ce que leurs Manufactures produisoient de nouveau. Jusque-là néanmoins le mal n'étoit pas extrême ; mais l'affluence, la rapacité, la jalousie réciproque des voyageurs l'a porté à son comble. Ils ont disputé de bon marché : la valeur intrinsèque des marchandises n'a plus été un secret, & l'acheteur étonné s'est vu solliciter pour recevoir à vil prix ce qu'il n'obtenoit ci-devant lui-même qu'avec sollicitation & à un prix convenable, tout voyage étant d'ailleurs à ses frais, risques & périls.

Si cet abus est si déplorable qu'on ne

puisse guère y remédier que par la voie de la persuasion, moyen toujours plus foible que celui de la rigueur, lorsqu'il s'agit du bien public ; il n'en est pas ainsi de ce brigandage connu à Lyon sous le nom de *piquage d'once*. La sagesse des Réglemens en a prévu les suites odieuses, & a cherché à les prévenir par la crainte du châtement. Cependant l'on ne peut se flatter de voir les *piqueurs d'once* discontinuer entièrement d'exercer leurs ravages ; l'espoir d'un gain considérable leur fera toujours plus ou moins braver la rigueur des Loix.

L'on fait que le *piquage d'once* n'est autre chose que le recèlement des vols de soie non employée, faits au Marchand par ses Commis ou ses Ouvriers ; mais parmi ces derniers, il en est de plus ou moins coupables. La soie, lorsqu'elle est mise en œuvre, essuie nécessairement quelque déchet. Pour prévenir à cet égard tout abus & toute contestation, l'on est convenu de trois choses : premièrement, d'accorder à l'Ouvrier une

bonification de demi-once par livre ; en second lieu , de lui payer comptant tout ce qu'il peut économiser sur cette demi-once , & enfin d'en retenir l'excédent sur le salaire de sa main-d'œuvre. Pour cet effet , il a été nécessaire d'assigner un prix invariable & commun à toutes les matières plus ou moins chères qui lui sont confiées ; mais la fixation de ce prix , par un accord mal entendu , est très-inférieure à la valeur ordinaire des soies. De sorte que quelques Ouvriers , malgré les défenses , ne se font point un scrupule de vendre ce qu'ils appellent improprement leurs déchets , à de petits Fabricans qui les leur payent un peu plus que leurs Marchands , mais beaucoup moins que la soie ne coûte réellement à ceux-ci.

Cependant les Ouvriers qui s'en tiennent simplement à ce trafic , sont les plus rares & les moins nuisibles. Il est un plus grand nombre de ceux qui , pour avoir plus de matières à vendre , chargent criminellement leurs soies employées ou non employées , soit en leur

communiquant de l'humidité , soit en les imprégnant de drogues plus lourdes & mal-faisantes.

Si cette supercherie mérite d'être punie avec la dernière rigueur , les vols domestiques commis par les Facteurs ou Associés le méritent bien davantage. Les vols des Ouvriers , quand même ils demeurent ignorés , ont de certaines bornes , mais ceux des Commis n'en ont point.

Nous osons donc reprocher aux Fabricans de Lyon de ne pas assez sentir combien il est de leur intérêt de veiller aux mœurs de leurs Commis. Pourvu que ceux-ci paroissent actifs dans le comptoir , soient exacts à s'y rendre aux heures indiquées , l'on s'inquiète peu du reste de leur conduite. C'est cependant de leur conduite , que dépend la sûreté des effets & très-souvent de la fortune des Entrepreneurs. Rien n'est plus aisé à un Commis , entre les mains duquel sont vos livres & vos soies divisées en mille parties , que de vous conduire lentement

& imperceptiblement à une ruine totale. Cette ruine est d'autant plus désespérante, que vos livres couvrant avec ordre tous les vols clandestins qui vous ont été faits, il vous seroit très-dangereux de publier même comme un soupçon, ce dont vous avez une certitude entière.

Quoique le *piquage d'once* n'ait pas toujours des suites aussi funestes, il ne laisse pas de faire doublement tort aux Marchands Fabricans : premièrement, parce qu'on leur dérobe une matière qui leur appartient ; secondement, parce qu'on emploie cette même matière achetée à vil prix, à faire des étoffes qui, par leur bonne qualité & la médiocrité de leur valeur, empêchent la vente des autres marchandises, ou en font baisser le prix.

Nous osons assurer que tout ce brigandage n'auroit point lieu, si le Corps des Marchands étoit plus difficile dans le choix de ses Membres. L'on y admet inconsidérément tout Ouvrier qui se présente. L'on fait pourtant que les *piqueurs*

d'once ne se trouvent que dans la classe des petits Fabricans, & que la fortune ni le crédit de ceux-ci ne leur permettant pas de s'approvisionner en gros, ils sont en quelque sorte nécessités ou du moins encouragés à *piquer l'once*. Il est étrange néanmoins de ne voir presque jamais prospérer ces petits Fabricans. Le tort qu'ils font aux autres ne tourne point à leur profit. Ils ont toute la capacité d'un bon Ouvrier ; mais le commerce exige un certain ordre & des lumières qu'ils n'ont point. Après avoir dissipé, comme Marchands, le fruit des épargnes qu'ils ont faites comme Ouvriers, ils finissent quelquefois par n'être ni l'un ni l'autre, & plus souvent par retourner à leur premier état, beaucoup plus indigens & plus coupables que lorsqu'ils en sont sortis.

Pour conserver ces hommes à la Fabrique, & pour leur ôter les moyens de lui nuire, il conviendrait peut-être de diminuer le prix de la maîtrise, & de rendre proportionnellement plus chère qu'elle

ne l'est, la permission de travailler pour son propre compte. Cette augmentation de droit deviendrait un obstacle physique à l'agrégation d'une foule d'Ouvriers au Corps des Marchands Fabricans ; & loin d'être onéreuse à ceux-ci, elle les délivrerait d'une rivalité dangereuse par elle-même ; aboliroyt le *piquage d'once* plus dangereux encore, & mettroit peut-être un terme aux débordemens qu'il occasionne ou qu'il encourage.

Après avoir parlé des principales causes qui peuvent nuire aux Fabriques de Lyon, nous finirons par dire un mot des accaparemens de soie. S'il existe à ce sujet quelque Ordonnance particulière, nous n'avons vu personne s'y conformer, dès lors qu'il lui a été possible de l'enfreindre. Il n'est que trop de ces gens que la cupidité porte à accaparer les soies & à leur donner une valeur exorbitante, dans le temps même que le prix en devoit être le plus modique. Combien ils font pernicieux au Commerce ! que de fortunes ils engloutissent ! à quelle déplorable

misère ils livrent les Ouvriers par le ralentissement qu'ils apportent dans les Fabriques ! En effet, le Manufacturier qui, sur l'assurance d'une bonne récolte, a reçu des commissions à un bas prix, se voit contraint, par le monopole, de ne point les exécuter, ou de ne le faire qu'avec perte.

Les accaparemens de soies sont d'autant plus condamnables, qu'ils supposent, dans ceux qui les font, une fortune & un crédit immense. N'est-il pas honteux à un Citoyen d'employer, pour écraser le commerce de sa Patrie, les avantages mêmes qu'il a puisés dans son sein ? L'on a vu des Monopoleurs anéantir entièrement les Fabriques de la ville la plus florissante, soit en contraignant l'acheteur étranger à chercher d'autres sources plus abondantes & moins chères qu'il a fini par ne plus abandonner, soit en étouffant toute émulation parmi les Manufacturiers. L'émulation peut seule donner de l'activité aux Fabriques & perfectionner l'industrie. Ce n'est que d'un partage égal

de richesses & de moyens, que peut naître cette émulation ; or rien n'est plus propre à l'éteindre, que le monopole qui interdit aux autres tous les moyens, & qui accumule sur un seul toutes richesses.

Quels sont les moyens d'assurer & de maintenir la prospérité des Manufactures de Lyon ?

P A R M I les causes qui peuvent nuire aux Fabriques de Lyon, nous venons de rapporter celles qui méritent le plus d'attention. Nous avons vu que, pour assurer & maintenir la prospérité de nos Manufactures, il étoit sur-tout important d'empêcher ou de prévenir la cherté des comestibles, qui entraîne nécessairement celle de la main-d'œuvre ; les banqueroutes qui ont des sources différentes, mais toujours les mêmes suites ; les cessations de travail, qui occasionnent les émigrations ; les voyages, qui ne tendent

qu'à ruiner mutuellement les Voyageurs ; le brigandage, connu à Lyon sous le nom de *piquage d'once* ; la facilité avec laquelle on admet dans le Corps des Marchands, des Ouvriers qui les ruinent sans s'enrichir eux-mêmes ; enfin, les accaparemens de soie, fléau plus dangereux encore que les autres.

Nous avons montré le mal, & indiqué le remède en même temps. Nous avons en quelque sorte répondu d'avance à la dernière question de nos Juges. Néanmoins, cette question nous a fait naître particulièrement quelques réflexions que nous allons ajouter à tout ce que nous avons dit.

C'est sur-tout à présent que nous avons besoin de l'estime des vrais Philosophes, pour nous consoler des clameurs que nous allons exciter. Le commun des hommes ne s'attendrit que sur le sort des particuliers, ne voit que la misère qu'il a sous les yeux ; mais la vue de nos Juges s'étend plus loin. Le bien public, l'intérêt de l'État, voilà ce qui les touche principalement.

Nous ne craignons donc point de dire que pour assurer & maintenir la prospérité de nos Manufactures, il est nécessaire que l'Ouvrier ne s'enrichisse jamais, qu'il n'ait précisément que ce qu'il lui faut pour se bien nourrir & pour se bien vêtir. Dans une certaine classe du Peuple, trop d'aisance assoupit l'industrie, engendre l'oisiveté & tous les vices qui en dépendent. A mesure que l'Ouvrier s'enrichit, il devient difficile sur le choix & le salaire du travail. Le salaire de la main-d'œuvre une fois augmenté, il s'accroît à raison des avantages qu'il procure. C'est un torrent qui a rompu ses digues, & dont les forces s'augmentent en proportion des ruissaux qu'il entraîne dans son cours. Rien n'est plus capable de lui résister : tout est perdu.

Personne n'ignore que c'est principalement au bas prix de la main-d'œuvre, que les Fabriques de Lyon doivent leur étonnante prospérité. Si la nécessité cesse de contraindre l'Ouvrier à recevoir de l'occupation, quelque salaire qu'on lui en

offre ; s'il parvient à se dégager de cette espèce de servitude ; si ses profits excèdent ses besoins au point qu'il puisse subsister quelque temps sans le secours de ses mains : il emploiera ce temps à former une ligue. N'ignorant pas que le Marchand ne peut éternellement se passer de lui, il osera lui prescrire à son tour des loix qui mettront celui-ci hors d'état de soutenir toute concurrence avec les Manufactures étrangères ; & de ce renversement auquel le bien-être de l'Ouvrier aura donné lieu, proviendra la ruine totale des Fabriques.

Il est donc très-important aux Fabricans de Lyon, de retenir l'Ouvrier dans un besoin continuel de travail ; de ne jamais oublier que le bas prix de la main-d'œuvre leur est non seulement avantageux par lui-même, mais qu'il le devient encore, en rendant l'Ouvrier plus laborieux, plus réglé dans ses mœurs, & plus soumis à leurs volontés.

Au surplus, nous n'écrivons ceci que pour les gens humains & éclairés. Malheur

à nous , si nous nous sommes assez mal expliqués pour paroître encourager ces Marchands avarés , ces sangsues impitoyables qui s'engraissent des sueurs du pauvre , qui abusent de l'ascendant qu'ils ont sur l'Ouvrier pour le faire périr de travail & d'inanition ! Nous avons pourtant lieu d'espérer que nous ne serons point confondus avec ces barbares. La *Caisse de secours* dont nous avons parlé , celle d'*encouragement* que nous allons y ajouter , doivent suffisamment prouver que nous serions au comble de nos vœux , si nous pouvions concilier le bien-être de chaque individu avec l'intérêt de l'État & la prospérité des Fabriques en général.

En persistant à croire qu'il ne faut point enrichir l'Ouvrier , nous sommes cependant loin de penser qu'il ne faille lui accorder aucune espèce d'encouragement. Nous croyons au contraire qu'il importe également aux Manufactures , d'attacher l'Ouvrier à sa profession , de la lui faire estimer , de le dédommager par des marques de distinction , des agrémens qui

lui sont refusés par cette médiocrité , voisine de l'indigence , à laquelle nous l'avons , pour ainsi dire , condamné.

Nous avons parlé d'une *Caisse de secours* propre à soutenir l'Ouvrier pendant ces calmes accidentels auxquels les Manufactures de Lyon sont si sujettes ; nous allons encore proposer d'établir une *Caisse d'encouragement* , propre à le tenir en haleine lorsque les Fabriques ont le plus besoin de ses secours. Le Roi , la Ville , ou les Marchands , pourroient faire les fonds de cette dernière Caisse ; mais cet honneur conviendrait particulièrement au Roi. Il est déjà un Souverain dans la Germanie , qui , jaloux de toutes les gloires & de tous les profits , fait un don annuel de cinquante mille écus à ses Fabriques. Au surplus , on pourroit combiner la *Caisse de secours* avec celle dont nous parlons , & puiser dans une même source ce qui seroit alternativement nécessaire à l'Ouvrier , c'est-à-dire , des secours ou des récompenses.

Nous croyons que rien ne seroit plus

propre à maintenir & à assurer la prospérité des Fabriques de Lyon, que de distribuer des médailles ou de légères sommes à ceux qui, pendant le cours de l'année, se feroient distingués par quelques nouvelles inventions. L'on pourroit également proposer un prix pour celui qui, dans un espace de temps limité & dans un genre d'étoffes prescrit, auroit travaillé avec le plus de célérité & de perfection. Les vainqueurs seroient couronnés avec pompe dans une salle de l'Hôtel de Ville. Les Maîtres-Gardes, Marchands & Ouvriers auroient été les Juges. L'on ne seroit parvenu à l'emploi de ces derniers que par de tels honneurs. C'est un usage très-ancien à Lyon, de prononcer, le jour de Saint Thomas, une harangue publique à l'Hôtel de Ville : ce jour seroit peut-être le plus convenable à l'auguste cérémonie dont nous parlons. L'Orateur seroit chargé d'ajouter au sujet qu'il traite, quelque chose d'analogue au triomphe dont le Peuple seroit témoin. Il ne seroit pas non plus hors de propos, pour donner plus

plus de lustre à l'art de fabriquer, de placer au même endroit un métier en soie, sur lequel le Prévôt des Marchands ne craindroit point d'imposer publiquement ses mains. Nous croyons qu'en se soumettant à cette loi, il ne dérogeroit pas plus à sa qualité, que le Souverain de la Chine ne déroge à la sienne, lorsque pour anoblir l'Agriculture, il laboure tous les ans un coin de champ, de ses mains impériales. L'on sent quelle impression un pareil spectacle feroit sur le Peuple : à quelle ivresse, à quelle noble émulation il livreroit les esprits : combien il inspireroit de goût pour une profession dont il seroit peut-être à craindre que le Peuple ne fût détourné par le peu de moyens qu'elle offre de s'enrichir.

Mais après avoir parlé de récompenses & de marques de distinction, il n'est ni injuste ni cruel de proposer de légères peines pour ceux en qui la cupidité étouffe tout sentiment de gloire, tout amour de la Patrie ; pour ces ouvriers qui, soutenus dans un temps de disette ou de cessation

de travail, ne laisseront pas de s'expatrier & de porter ailleurs leur industrie. Après s'être assuré du lieu de leur résidence & de la solidité de leur établissement, par la voie des Ambassadeurs, Envoyés, Consuls ou Agens de la France, il conviendrait d'exposer l'effigie du déserteur dans cette même salle de l'Hôtel de Ville dont nous avons parlé. Mais l'intérêt des Fabriques qui nous a fait imaginer cette espèce de flétrissure, exige encore qu'elle puisse être effacée par le retour du coupable. L'on ne feroit donc aucune difficulté de détacher l'effigie, & de réintégrer le fugitif dans ses droits, dès-lors que le repentir l'auroit ramené au sein de sa Patrie, & qu'il auroit publiquement demandé pardon de ses égaremens au Corps de la Fabrique, c'est-à-dire, à ceux qui la représentent. Si la rigueur prévient beaucoup de torts, l'indulgence en répare encore davantage.

En poursuivant nos observations, nous avons trouvé que la culture du mûrier, si elle étoit plus encouragée, feroit encore

un des moyens les plus propres à maintenir & à assurer la prospérité des Manufactures de Lyon. Personne n'ignore que les soies nationales sont d'une nature à pouvoir surpasser toutes les autres en qualité. Cependant l'on ne cultive le mûrier que dans quelques parties méridionales de la France; encore ces Provinces ne fournissent-elles que peu de soies en proportion de leur étendue. Qu'on ne dise point que le sol & le climat de la France ne soient point par-tout également propres à la culture du mûrier. Dans une Province du Nord, où l'aridité du sol répond à la rigueur du climat, nous sommes témoins de l'abondance de soie dont la Nature récompense les efforts du Monarque. Nous ne doutons pas qu'avec de pareils efforts, la France ne parvînt à recueillir, dans son propre sein, de quoi alimenter ses Fabriques, sans le secours des Etrangers. S'il lui est possible d'obtenir de son sol le poids des matières premières dont elle a besoin, il lui sera plus possible encore de donner à ces

matières les différentes qualités, les différens apprêts qu'exige la diversité de ses étoffes. L'on fait qu'aujourd'hui même la somme des soies nationales équivant à peine à celle des soies que nous tirons de l'Étranger. L'on évalue ces dernières environ trente millions de livres tournois. C'est donc un tel numéraire que la France retiendrait annuellement dans son sein, si elle donnoit plus d'encouragement & d'extension à la culture du mûrier.

Mais sans s'exposer aux moindres frais, sans contraindre le propriétaire d'un terrain à une culture qui peut lui être particulièrement moins avantageuse qu'une autre, il est facile à la France d'augmenter considérablement le nombre de ses mûriers, en accordant même comme un bienfait une permission dont elle seroit la première à recueillir les fruits. Elle n'auroit qu'à donner à tout particulier, d'un talent reconnu, le pouvoir de faire des plantations de mûriers sur les bords des grands chemins qui la traversent en tous sens, & dont elle peut disposer sans

attaquer la propriété de qui que ce soit. Elle pourroit assigner aux différens Entrepreneurs une longueur de terrain plus ou moins considérable, en leur défendant expressément d'embarrasser le passage, & d'admettre dans la bordure des chemins aucun arbre étranger. Parmi les avantages qui résulteroient de l'exécution de ce projet, il en est un pour les voyageurs. Les routes, soutenues de chaque côté par des appuis inébranlables & verdoyans, seroient non seulement embellies, mais encore moins sujettes à se détériorer.

L'on pourroit également mettre à profit ces terres incultes, qui, en divers cantons de la France, n'appartiennent à personne en particulier, & où chacun a droit d'envoyer paître ses troupeaux. Quelques mûriers plantés çà & là dans ces vastes communes ne feroient aucun tort aux pâturages.

Enfin, nous regardons l'exécution de ce dernier projet comme un des moyens les plus sûrs de maintenir & d'assurer la prospérité des Fabriques de Lyon. Nous

lui trouvons sur-tout le mérite rare de faire le bien général, sans nuire à qui que ce soit en particulier.

Nous ne dirons point qu'il importe également à nos Fabriques de voir l'entrée des soies & la sortie des étoffes affranchies de tout droit. C'est une vérité qui a été exposée si souvent, que nous ne voulons point répéter fastidieusement ce que d'autres ont déjà dit. Nous terminerons donc nos réflexions par la plus importante de toutes, par démontrer de quelle dangereuse conséquence il seroit pour les Fabriques de Lyon, si la Cour de Versailles venoit à perdre le goût de cette somptuosité, de cette élégance de parure, que toutes les autres Cours cherchent à imiter. L'on sait que la France seule a droit de faire adopter ses modes & ses usages au reste de l'Europe. Si le goût de la simplicité dans les vêtemens s'introduit dans cette Monarchie, ce goût deviendra une loi pour les autres Peuples, & l'industrie des Lyonnais fera éteinte. Quel débouché ceux-ci

trouveront-ils à ces étoffes qui nous étonnent par la richesse & le goût de leurs dessins ? De quelle branche de commerce, de quelle source de gloire & d'opulence la Nation ne se privera-t-elle pas elle-même ?

Il est donc à souhaiter que le Trajan de la France puisse vaincre à jamais sa répugnance pour le luxe des habits ; & qu'une jeune Reine, dont la beauté & les graces n'ont pas besoin de parure, se soumette néanmoins à vêtir les robes les plus riches & les plus éclatantes, afin que son exemple & celui de son auguste Époux, étant suivis de toute l'Europe, puissent assurer & maintenir la prospérité des Manufactures de Lyon.

F I N.